

Séance du 9 avril 2026

COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLÉGATIONS DONNÉES A LA PRÉSIDENTE

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le neuf avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente dans les locaux du conservatoire de Grand-Couronne sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Dieynaba Diallo (titulaire), Aurélie Martel (titulaire)

MM. Karim Belghachem (vice-président), Xavier Faurre (titulaire), Fabrice Raoult (titulaire), Wilfried Meunier (suppléant)

Était excusée : Mme Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 19 h 40, Mme Aurélie Martel est nommée secrétaire de séance.

- Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

Donne pour la durée du mandat, délégation à Madame la Présidente pour :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Conservatoire,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Ester en justice pour tout contentieux intéressant le Syndicat Intercommunal, notamment intenter les actions en son nom, et défendre pour les actions menées contre lui, exercer les voies de recours, décider et accepter le désistement d'actions,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Conservatoire,
- Réaliser les lignes de trésorerie nécessaires au fonctionnement.

Adopte à l'unanimité des présents à 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Julie Lesage